



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	19	03	10

Séance du 30 juin 2025 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 11 mars 2025.

PRESENTS : Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - IDIZ (à partir du point n° 9) - ANANICZ - FRANGIAMORE - KHOUMRI - BECKENDORF (à partir du point n° 3) - KERMAOUI.
MM. KLEINHENTZ - USAI - SATILMIS - OURIAGHLI - KLASEN - BOUMEKIK - PODBOROCZYNSKI - RAHAOUI - BAHFIR - ESTRADA (à partir du point n° 10).

PROCURATIONS : Mme PIESTA - MM. BERBAZE - ANANICZ qui ont donné procuration respectivement à Mme KERMAOUI - MM. USAI - BAHFIR.

ABSENTS EXCUSES : Mmes RUSSELLO - MANGIONE - M. MILIOTO.

ABSENTS : Mmes CHEBLI - YILDIRIM - MM. LA LEGGIA - ELHADI.

**29 - Projet de rénovation du terrain de football
: approbation du plan de financement prévisionnel**

Rapporteur : Omar OURIAGHLI

Exposé des motifs :

Dans les quartiers, le football est bien plus qu'un simple sport. Il constitue un véritable phénomène social, ancré dans le quotidien des habitants. Le football est très certainement le plus important vecteur de cohésion sociale dans les quartiers. Cette passion commune du ballon rond rassemble et permet de créer des liens forts entre les jeunes.

La passion pour le football dans les quartiers est également alimentée par la présence de modèles inspirants. Les grands joueurs issus de milieux modestes et ayant réussi à percer au plus haut niveau sont des sources d'inspiration pour les jeunes. Leurs parcours montrent que le talent et la détermination peuvent permettre de surmonter les obstacles.

Enfin, le football offre des opportunités concrètes de développement personnel et de réussite. Les clubs locaux, souvent animés par des bénévoles passionnés, jouent un rôle crucial en encadrant les jeunes, en leur fournissant des structures d'entraînement et en organisant des compétitions. Ces activités sont essentielles pour occuper les jeunes et leur donner une direction positive.

Le club de football de la ville avec son staff est un véritable outil structurant pour notre jeunesse.

Le stade de football actuel est vieillissant et détérioré au point de devenir inutilisable. Il nécessite d'être rénové. Cette rénovation est cruciale pour la collectivité, pour le club et les jeunes.

Le montant prévisionnel des travaux de rénovation du terrain de football est estimé à 887 993€ HT pour lesquels une demande de subvention à hauteur de 300 K€ a été sollicitée auprès de l'Agence Nationale du Sport, une subvention de 100 K€ a été formulée auprès du Conseil départemental de la Moselle et 50 K€ auprès du Conseil Régional Grand Est. Une subvention de la FFA (Fonds d'Aide au Football Amateur) à hauteur de 50 K€ a également été sollicitée. La ville auto-financera les travaux à hauteur de la somme de 387 993 €.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal:

- approuve ces travaux ainsi que leur plan de financement prévisionnel, et mandate M. le Maire pour la signature de l'ensemble des pièces relatives à ce dossier ;
- confirme l'inscription au budget de la commune des sommes nécessaires à cette réalisation.

Décision adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire
Laurent KLEINHENTZ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Laurent Kleinhentz', written over a horizontal line.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »